

## VERS UN REVENU MINIMUM D'ACTIVITÉ ?

*En 2002, deux sénateurs français, Philippe Marini et Alain Lambert (l'actuel secrétaire d'État au Budget), ont transformé en proposition de loi la suggestion d'un « revenu minimum d'activité » (RMA), avancée pour la première fois par Michel Godet (1). Ce projet mérite débat.*

### CRITIQUE D'UNE TRANSFORMATION ANNONCÉE

Si bien des personnes ne trouvent pas d'emploi, expliquent les promoteurs d'un RMA, c'est parce que le coût du travail est trop élevé pour l'employeur potentiel au regard de ce que ces personnes sont capables de créer comme richesse. Laissons le marché du travail faire son œuvre, et le salaire se fixer en fonction de l'offre et de la demande. Et si ce salaire est jugé insuffisant, que la collectivité le complète par un versement social destiné à donner à tous ceux qui acceptent de travailler au prix du marché l'assurance d'un pouvoir d'achat minimal, qui sera forcément nettement supérieur à l'actuel RMI.

À ce dispositif, on peut faire quatre critiques. D'abord, il part du principe, inexact, que tous les allocataires sont en mesure de rejoindre immédiatement le marché du travail et le souhaitent. Ensuite, on ne peut exclure un « effet Speenhamland », du nom de ce comté anglais dans lequel, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, les juges avaient accepté que les salaires soient fixés par le marché et avaient imposé aux paroisses de compléter ce niveau pour assurer le minimum vital. « À la longue, écrit Karl Polanyi qui raconte cet épisode dans son maître livre, *La grande transformation*, le résultat, affreux (...), fut tout simplement la paupérisation des masses, qui, en cours de route, perdirent presque forme humaine. » En d'autres termes, dès lors que le salaire du bas de l'échelle est libre de fluctuer à la baisse, cela exerce des effets dépressifs sur l'ensemble des salariés de faible qualification : tel est l'effet Speenhamland. En outre, troisième critique, même si certaines précautions

réglementaires sont prises, le risque que les employeurs remplacent des salariés « normaux » par des salariés « subventionnés » existe bel et bien. Enfin, l'aide publique étant versée à l'employeur, ce dernier est amené à connaître la situation personnelle et familiale du salarié subventionné : or, le précédent anglais similaire (*Working Families Tax Credit*) a montré récemment que l'employeur freinait alors des quatre fers toute augmentation de salaire, puisque la subvention publique peut s'y substituer.

Bien que les explications fournies par le ministre français des Affaires sociales soient assez sybillines, il semble que le RMA en projet consiste en fait à exiger des allocataires qu'ils fournissent une activité, même réduite, dans des domaines non marchands (2), en échange du versement de l'allocation, à la façon de ce qui existe aux États-Unis où le versement de l'aide sociale est limité dans le temps, puis subordonné à la reprise d'un emploi mal payé. En bref, il s'agit de punir les pauvres en les contraignant à travailler pour bénéficier d'une aide publique.

Si c'est bien cela qui se prépare, alors il s'agit d'une régression patente, puisqu'on substitue à la notion de devoir d'assistance (qui est au fondement du RMI) la notion d'obligation de travail. Si la plupart des allocataires du RMI attendent de la société « un vrai travail », l'aide qu'ils reçoivent en

(1) *Emploi, le grand mensonge*, Éd. Pocket, 2<sup>ème</sup> éd. 1997.

(2) Pour ne pas déséquilibrer le marché du travail, alors que la proposition sénatoriale risquait d'avoir cet effet.



attendant cette hypothétique solution n'est pas vécue comme un cadeau, mais comme un substitut au travail. Leur imposer en contrepartie de cette aide limitée un travail contraint et non rémunéré, c'est en revenir à la malédiction d'Adam (« tu travailleras à la sueur de ton front ») dans une société pourtant globalement riche. C'est, surtout, verser dans la problématique de l'ultra-libéralisme : on n'a rien sans rien, et ceux qui ne travaillent pas ne mangeront pas. Enfin, cette problématique, loin de favoriser le retour à l'emploi, risque fort d'enfermer les allocataires dans des activités n'ayant que de lointains rapports avec l'emploi. On exigera d'eux des heures de travail, mais on ne leur versera pas en échange un vrai salaire, on ne leur attribuera pas de vrais droits sociaux, on ne les mettra pas en situation d'accéder à une qualification reconnue et négociable sur le marché.

Le RMI actuel n'est pas satisfaisant, c'est un fait. Il n'aide pas à l'insertion. C'est un

ensemble de politiques différenciées qu'il conviendrait de mener, mariant conditionnalité pour les candidats à l'emploi et incondicionalité pour ceux qui sont éloignés du marché du travail, accompagnement économique pour les uns et aide sociale pour les autres, avec création de passerelles entre les deux sous-ensembles. Mais le faire est coûteux, n'en doutons pas : réparer les dégâts du chômage de masse coûte plus cher que d'en empêcher les effets par une action publique résolue. C'est ce que refusent les politiques libérales, qu'elles soient celles du travail forcé ou celles de l'exclusion chichement entretenue, qui cultivent toutes deux l'illusion que la société peut gérer ses pauvres au moindre coût : soit en leur rendant la vie difficile, soit en les parquant dans des ghettos. Nous n'avons pas voulu le comprendre en son temps, et nous devons aujourd'hui en payer le prix.

**Denis Clerc**

*Président d'Economie & Humanisme*

## LE RMI N'EST-IL QUE LE PARENT PAUVRE DE L'ANPE ?

Le RMI est un échec, paraît-il. Il n'est pas parvenu à ramener ses ressortissants vers l'emploi. Ce sont les économistes qui le disent, y compris les économistes critiques. Du coup, le gouvernement se sent fondé à lui apporter de substantiels aménagements : le « I », de l'insertion, trop vague, va se commuer en « A » d'une activité bien précise, sonnante et rébuchante, pourrait-on dire, si on était d'humeur à plaisanter. Non pas une activité dans le secteur marchand, lequel n'est ni capable, ni surtout désireux de récupérer les laissés-pour-compte de ses logiques infernales, mais dans le secteur non concurrentiel, de préférence les collectivités territoriales. D'abord, un préalable : un dispositif visant à atténuer les effets désastreux d'un fon-

ctionnement économique ne peut avoir l'allure séduisante d'une belle réalisation sociale. Autant demander au pansé du gangreneux de sentir la violette. Ceci étant posé, quelle évaluation peut-on faire du dispositif RMI, 15 ans après sa création ? Nous en avons mené une, à Economie & Humanisme, sur la base d'une investigation de terrain dans trois départements, de profils assez différents pour donner une image raisonnablement représentative du dispositif dans son ensemble : l'Isère, le Rhône et l'Ain (1).

Au terme de cette étude, il apparaît qu'il est impossible de porter un jugement global sur le dispositif, car sa première caractéristique est la diversité des situations

qu'il traite et des réponses qu'il fournit. La première chose qui frappe, en effet, quand on s'aventure, au-delà des statistiques, dans son épaisseur humaine, est la grande polyvalence de l'institution, qui va de pair avec une certaine neutralité. Elle est une sorte d'auberge espagnole pour toutes sortes de gens dont le seul point commun est de se trouver hors du système normalisé de travail, à un moment donné de leur parcours, pour un temps plus ou moins long (2).

Il apparaît clairement que la majorité de ces personnes est accueillie par le RMI, du fait de la faillite ou des carences de bon nombre d'institutions, depuis l'Éducation Nationale, jusqu'à l'hôpital psychiatrique, en passant par la formation permanente ou le statut des intermittents du spectacle et des artistes libres, et sans oublier la famille et l'entreprise. Il ne s'agit donc pas seulement de gérer une crise, ou les effets passagers d'une restructuration économique, mais de tendre un mince filet de protection au-dessous des logiques lourdes d'une formidable mutation sociale et économique dont on n'a sans doute pas encore pris toute la mesure. Le RMI est un dispositif « attrape-tout », chargé implicitement par la société intégrée de gérer en douceur la rétraction en peau de chagrin de l'État social-démocrate. Vu l'ampleur de la tâche, on peut dire qu'il le fait au moindre coût. Car, ce n'est vraiment pas cher payé au regard des profits dégagés par toutes ces restructurations (dont l'économique n'est qu'une parmi les autres, même si elle est la plus visible) et des immenses dégâts humains, sociaux et économiques qu'elles laissent derrière elles. Le RMI n'assure qu'un revenu très bas, et sa contrepartie « insertion » est floue, objecte-t-on. Certes, il y a sans doute des efforts à faire du côté des animateurs du dispositif. Mais cette indétermination de la notion d'insertion est sans doute un des aspects les plus intéressants du dispositif. La marge de manœuvre qu'il offre à ses ressortissants est un espace de respiration ouvert au sein d'une société tout à la fois

bloquée dans ses mécanismes institutionnels et traversée par la plus grande incertitude quant à son identité et à son avenir. A-t-on si peur des courants d'air qu'il faille à ce point calfeutrer toutes les fenêtres ?

L'alliance de l'hypocrisie, du cynisme économique et de la soif de contrôle propre au pouvoir construit un piège redoutable, dans lequel non seulement les chômeurs et les exclus risquent d'être happés, mais aussi la démocratie et la liberté. « Cachez ces miséreux désœuvrés que nous ne saurions payer à ne rien faire » disent les Tartuffe d'aujourd'hui. Et en effet, en faisant d'eux des *working poor*, contrôlés et normalisés par les institutions publiques, ils s'aligneront enfin, pensent-ils, dans l'ordre statistique qu'affectionne le pouvoir. Mais que se passera-t-il ensuite ? Ces mêmes milieux, qui trouvent que l'aide sociale est toujours trop coûteuse, estiment que le travail, surtout le travail non qualifié, coûte bien trop cher. Ils ont même intoxiqué l'opinion, classe politique comprise, avec cette propagande érigée au rang d'axiome. D'où il ne nous reste plus qu'à tirer cette conclusion : qu'ils travaillent ou qu'ils ne travaillent pas, les pauvres coûtent toujours très cher aux yeux des riches : ce sont des hommes en trop.

**Geneviève Decrop**

*Chercheur en sciences humaines et sociales*

(1) **Geneviève Decrop, Cyril Kretzschmar, Hugues Puel**, « Le RMI écartelé, entre les subjectivités des personnes et la polyvalence des fonctions sociales », *Futur Antérieur/Economie & Humanisme*, mars 1999 et *Economie & Humanisme* n° 351, décembre 1999. Voir également **Geneviève Decrop**, « Le volet insertion du RMI, dispositif de crise ou miroir des mutations de la société française ? » *Travail et Emploi* n° 81, janvier 2000, p. 81.

(2) On y trouve – et la liste n'est pas exhaustive – des exclus du marché de l'emploi, sans espoir de retour, des personnes aux prises avec les multiples ruptures sociales, familiales, à travers lesquelles se construit et se déconstruit l'individu « moderne », des gens en attente entre deux statuts, des ressortissants du quart-monde ou de la grande exclusion, et à l'autre bout, des individus créatifs, porteurs de projets que les institutions « normales » ne sont plus capables d'accompagner.